

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>18.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Wirtschaftsordnung</b>
Akteure	<b>Fehlmann Rielle, Laurence (sp/ps, GE) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftsordnung, 2019 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 18.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Wirtschaftsordnung	1

# Abkürzungsverzeichnis

**RK-NR** Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats

---

**CAJ-CN** Commission des affaires juridiques du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Wirtschaftsordnung

#### MOTION

DATUM: 20.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Bien que la motion Maire (ps, NE) ait été reprise par Laurence Fehlmann Rielle (ps, GE), elle a été classée car non examinée dans les délais impartis. Cette motion souhaitait mettre un terme à la **facturation des factures papiers**. L'objectif était ainsi de protéger les consommateurs, et en particulier la fraction de consommateurs qui utilisent moins fréquemment les outils digitaux. Le Conseil fédéral a estimé qu'il n'était pas nécessaire de légiférer sur cette thématique et que la facture digitale comportait un avantage écologique.

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 24.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Acceptée par le Conseil national en mars, puis rejetée par le Conseil des Etats en juin, l'**initiative parlementaire sur le renouvellement tacite des contrats de service** a été **définitivement enterrée par la chambre du peuple** par 99 voix contre 82 et 9 abstentions en septembre 2020. Les arguments de la surcharge bureaucratique et de l'atteinte à la liberté contractuelle ont pesé plus lourd que la volonté de protéger les consommateurs et consommatrices contre les renouvellements tacite de contrats lors de la première prolongation. Le PLR (24 voix) a été rejoint par 47 voix de l'UDC (4 voix dissidentes), 27 voix du Groupe du Centre (3 voix dissidentes) et 1 voix des Vert'libéraux. Cette décision est à contre-courant de la proposition de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) qui a maintenu, en juin, sa proposition d'adopter l'initiative, par 11 voix contre 11 avec la voix prépondérante de sa présidente.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO CN, 2020, pp.1834 s.; Communiqué de presse CAJ-CN du 26.06.2020; LT, 23.9.20